

Saint-Étienne, le 21 janvier 2019

**Décision DDG19 /002****Convention d'Etudes et de veille foncière avec la Commune de Boën sur Lignon et Loire Forez Agglomération portant sur le centre-bourg (42)**

---

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,

Je soussignée, Florence Hilaire, Directrice Générale, approuve la convention d'Etudes et de veille foncière à conclure avec la Commune de Boën sur Lignon et Loire Forez Agglomération portant sur le centre-bourg (42).

Il sera rendu compte au Conseil d'Administration de l'approbation de cette convention.

  
**La Directrice Générale****Florence HILAIRE****3 1 JAN. 2019**

Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales  
Auvergne-Rhône-Alpes

  
Guy LÉVI